

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Du 16 février 2022

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
22h30

Prochain Conseil :
16 ou 22 mars

Liste des observateurs :

N/A

Ordre du jour :

1. Approbation Comptes rendus des Conseils Municipaux du 15 décembre et du 22 décembre 2021.
2. Délibération Adhésion Association Arbres et Paysages d'Autan.
3. Délibération Terres du Lauragais – Convention de prestation de service effectuée par le Personnel des Terres du Lauragais avec prêt de matériel, pour l'année 2022.
4. Point urbanisme : avancement futur lotissement et procédure simplifiée du PLU.
5. Délibération Modification simplifiée N° 1 du PLU – Annule et remplace la délibération du 08 novembre 2021.
6. Dissolution Association Foncière de Maureville.
7. Numérotation des habitations : création des données sur la Base d'Adresse Nationale.
8. Comptes rendus des réunions intercommunales.
9. Questions diverses.

Compte rendu de séance :

1. Approbation Comptes rendus des Conseils Municipaux du 15 décembre et du 22 décembre 2021.

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

2. Délibération Adhésion Association Arbres et Paysages d'Autan.

Renouvellement de l'adhésion à l'association Arbres et Paysages d'Autan pour continuer les projets de plantation de haies sur la commune.

Montant de l'adhésion 2022 : 100 €

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11		

3. Délibération Terres du Lauragais – Convention de prestation de service effectuée par le Personnel des Terres du Lauragais avec prêt de matériel, pour l'année 2022.

Renouvellement de la convention de prestation de service effectuée par le personnel des Terres du Lauragais pour l'année 2022. La durée hebdomadaire est de 5 heures pour un montant de 25, 50 € l'heure pour le personnel avec prêt de matériel pour un montant de 5, 50 € l'heure et frais kilométriques (0, 37 €/km).

Pour rappel en 2021 :

- 90% des heures prévues ont été réalisées (233,05 heures sur 260 heures)
- Montant total de 7 598, 75 € facturé pour 238, 95 heures – réclamation auprès du service.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11		

4. Point urbanisme : avancement futur lotissement et procédure simplifiée du PLU.

21/01/2022 : Rencontre avec l'aménageur GGL pour présentation du projet d'aménagement.

Points bloquants identifiés :

- La limitation de la hauteur des bâtiments à 3m par rapport à la topographie de certains terrains
 - Architecte GGL : demande de modification de la hauteur des habitations en fonction du % de la pente du terrain (sur les lots 9 / 10 et 13 à 19)
 - Pour rester dans la procédure de modification simplifiée, le seuil des modifications ne doit pas dépasser 20 % des lots de la zone AU.
 - Architecte GGL : accepte de revoir à la baisse sa demande initiale pour rester dans la procédure de modification simplifiée.
- Instructrice Terres du Lauragais : pas d'implantation voirie en zone N

- Point levé par le service juridique de l'ATD

A prévoir :

- L'achat des emplacements réservés à Mme SAREIX au prix de 1, 50 €/m² pour une superficie de 1 200 à 2 000m².
- Vote d'une nouvelle délibération de modification simplifiée pour : prise en compte des hauteurs d'habitation + corriger quelques incohérences au niveau de l'OAP

Autres rencontres :

- SDHEG : Déplacement du transformateur actuel situé chemin de l'Azéma en bas du futur lotissement.
- SDIS : Borne incendie mairie suffisante.
- RESEAU31 : Alimentation eau potable sur RD38 suffisante (à la charge de l'aménageur).
- SPANC : système collectif ne sera pas porté par réseau 31 (création d'un syndic de gestion AECL)
- Subvention supplémentaire de 3 350 € pour le PLU initial (50 % du cout de PLU a été subventionné)
- Depuis la loi finance du 30/12/2021, la Taxe d'aménagement doit être reversée, en partie ou intégralement, à la Communauté de Communes (en fonction de ses compétences).

5. Délibération Communale – Modification simplifiée du PLU Annule et remplace la délibération du 08 novembre 2021

Raisons pour lesquelles il est nécessaire de procéder à la modification simplifiée du PLU, à savoir :

- Permettre la réalisation de travaux de voirie par un porteur de projet privé en secteur AU ;
- Faciliter l'implantation des constructions dans le cadre d'une topographie contrainte en secteur AU ;
- Corriger des incohérences constatées dans les pièces règlementaires ;
- Permettre la mise en place d'un assainissement des eaux usées adapté au secteur AU.

Proposition d'autoriser Monsieur le Maire à engager par arrêté une procédure de modification simplifiée du PLU en vue de permettre la réalisation des objectifs suivant :

- Modifier le règlement graphique (suppression de l'emplacement réservé n°5, ajustement des périmètres d'Orientations d'Aménagement et de Programmation...);
- Modifier le règlement écrit (desserte par les réseaux...);
- Modifier les OAP (axe de circulation, type d'habitat, cohérence entre texte et schéma sur la taille des parcelles...).

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11		

6. Dissolution Association Foncière de Maureville.

Depuis 2017, l'association foncière de Maureville créée en 1973 n'a plus de bureau et n'est plus active.

La mairie a demandé à plusieurs reprises sa dissolution d'office à la Préfecture, sans retour.

A ce jour, il y a un litige avec la commune de Caraman sur le chemin d'En Tronc (propriété de l'AF) qui ne souhaite pas reprendre le chemin en l'état et demande à l'AF de le remettre en état avant rétrocession. L'AF étant inactive, il y a un statut quo sur le responsable de la rénovation.

Le conseil municipal de Maureville a proposé à la commune de Caraman de participer à 50 % des frais de rénovation (estimé à 15 800 € en 2015).

M. le Maire a resollicité la préfecture en ce début d'année pour procéder à la dissolution. Il propose de créer un groupe de travail pour étudier cette dissolution et rétrocession des cours d'eaux et chemins.

Participants au groupe de travail : Didier CODECCO, Béatrice BERTHIER, Sébastien DERAMOND, Céline CAVAILLE, Philippe CONDOUMY

7. Numérotation des habitations : création des données sur la Base d'Adresse Nationale

Proposition de poursuivre les numérotations sur l'ensemble de la commune afin de mettre à jour les données sur la base d'adresse nationale.

Un devis sera demandé pour cette opération complémentaire et sera présenté prochainement.

Participants au groupe de travail : Philippe CONDOUMY, Babeth PAYRASTRE, Laurianne OWEZAREK, Didier CODECCO, Anne-Lise FERRAND.

8. Compte rendu des réunions intercommunales

Commission Bâtiments et Espaces verts 24/01/2022 :

- Local Pole de proximité « Le Cocagne »
- Siège administratif « La Fontasse »
- Extension et réhabilitation des services techniques de Caraman (CC)
- Salle multisport Villefranche de Lauragais
- Echange sur la compétence construction atelier et fonctionnement des espaces culturels et sportifs
- Création d'un Groupe de travail pour réflexion sur une nouvelle organisation des prestations de service

Réunion CC 25/01/2022 :

- Présentation du Groupement Action Locale du PETR (GAL)
- Statuts du syndicat Hers Girou
- Présentation des Attributions de Compensation Prévisionnelles 2022 : inchangé pour Maureville (3 242 €)
- Dégâts d'orage du 10/01/2022 montant des travaux estimé à 78 031 € HT pour 6 communes avec un reste à charge de 16 038 € pour CCTL

Réunion ADS 26/01/2022 :

- Bilan de l'activité 2021
- Prévisionnel 2022

SIPOM 08/02/2022 :

- Orientation budgétaire
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Subvention Comité des œuvres sociales
- Contrat groupe assurance statutaire
- Information relative à la mise en place des 1607 heures

Présentation schéma mobilité secteur Nord 14/02/2022

- Demande forte de créer une liaison transversale Caraman/Villefranche voir Nailloux par rapport aux services (pôle emploi, clinique Monié, cpam, etc...).
- Création d'une ligne transports en commun Revel/Toulouse par la RD 18 + augmentation de la plage horaire de la ligne 356.
- Voir prolongation des navettes déjà en place qui s'arrêtent aux portes de la communauté des communes.
- Proposition de créer une ligne de covoiturage avec financement pris en charge par les CEE sur 2 ans.
- Proposition de créer une voie douce le long de la Saune.

Commission finance 15/02/2022

- Prise de parole du Président pour retracer l'historique de la CCTL depuis la fusion en 2017 avec un lissage de la fiscalité sur 6 ans et les entités antérieures des 3 communautés des communes. Décision forte d'augmentation des impôts sous peine de mise sous tutelle par la Préfecture.
- Constat : la réserve financière est épuisée et il est nécessaire de trouver 1 million d'euros par année pour pouvoir assurer le remboursement du capital de la dette et injecter 900 000 € en investissement.
- Pour réaliser ce plan, continuité de la participation financière des communes aux syndicats adhérents et recours à une forte augmentation des taux FB et FNB : présentation de 3 hypothèses avec seulement 2 hypothèses à retenir.
- Rappel des taux actuels intercommunaux sur le FB et le FNB : FB à 2, 5 % et FNB à 8, 29%.
- Hypothèse 1 : augmentation taux FB à 8, 75 % et taux FNB à 29, 02 %. Hypothèse préconisée par l'ATD pour permettre de rembourser le capital de la dette et retrouver de la capacité de financement.
- Hypothèse 2 : augmentation taux FB à 7, 5% et taux FNB à 16, 58 %. Elle permet de rembourser le capital de la dette, de réaliser un nouvel emprunt et de retrouver un peu de capacité d'investissement.
Cette dernière hypothèse est retenue par la majorité des membres présents.
- Les charges de fonctionnement pour 2022 sur le chapitre 011 sont de l'ordre de 5, 9 millions d'euros et sur le chapitre 012 (partie salariale personnel) de 12, 9 millions d'euros.
- Elle représente une augmentation de 87 euros pour le FNB et de 37 euros pour le FB par ménage sur la base d'une valeur locative de 1 679 avec revalorisation de 3, 4 % soit 1 736, 90 €.
- Une prochaine réunion est prévue le 15 mars.

Office de tourisme 16/02/2022

9. Questions diverses

- Remerciement de la famille Payrastre pour le décès d'Eugène
- Travaux ZA Lourman : création d'une zone de parking bus sans demande préalable d'autorisation d'urbanisme
- Attente retour CD31 pour aire de covoiturage
- Point sur les travaux voirie 2022 : chemin d'En Manenc, chemin du Lac, chemin de Régourt, VC5 + achat panneaux « route inondable » pour 282 € TTC
- Organisation fête locale le 9-10-11-12 juin 2022
- Dates des élections présidentielles :
 - Dimanche 10 avril
 - Dimanche 24 avril
- Dates des élections législatives :
 - Dimanche 12 juin
 - Dimanche 19 juin
- Prévisionnel travaux 2022 : vitraux église, installation VMC salle des fêtes, projet columbarium, finalisation du plan local de sauvegarde, chemin de randonnée.
- Projet d'enherbement et fleurissement du cimetière - bordure escalier église - talus parvis salle des fêtes : budget à prévoir entre 800 et 1 000 €. Approbation du conseil municipal de cette proposition.
- Etude sur la possibilité de rénover le bassin de la place.
- Problème de prolifération de pigeons au château En Vigne : voir ACCA pour organisation battues.
- Point ESIT : projet de réalisation d'une fresque par les enfants sur les murs de l'école + demande de prise en charge de la garderie par les parents suite à l'absence des transports scolaires. Les représentants de Maureville sont contre cette prise en charge.
- Validation du règlement concours épouvantail.
- Proposition de récupérer le congélateur bahut dans la cuisine de la salle des fêtes par une association du village, il sera remplacé par une armoire congélateur.
- Distribution du bulletin de Mieux Vivre Chez Soi.